



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



Documents à l'attention :

- ▶ Des établissements privés hors contrat
- ▶ Des candidats individuels ou relevant de l'enseignement à distance

Direction des examens et
concours
Bureau DEC 5
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

Toulouse, le 09 mars 2021

Dossier suivi par :
Jérémy BARRAFRANCA
(gestionnaire)
Tel : 05.36.25.78.51
Jordi LLORENS
(chef de bureau)

CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES NUMERIQUES

SESSION 2021

En application de la circulaire nationale du BTS Systèmes numériques émise le 15 janvier 2021 par l'académie de Bordeaux :

I. Calendrier

Épreuve E6.1 – Rapport d'activité en entreprise

Dépôt des rapports de stage **au format numérique 'point PDF'** auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (chef de travaux) du centre d'examen dont le candidat dépend (voir page 3)
POUR LE LUNDI 15 MARS 2021 A 12H date limite ➔ *Ne concerne que les candidats inscrits à cette épreuve*

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E1 – Culture générale et expression	Mardi 11 mai 2021	14h00 à 18h00*	Voir page 2
E4 – Etude d'un système numérique et d'information (pour tous les candidats)	Mercredi 12 mai 2021	10h30 à 16h30*	

* 2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure de composition)

Épreuves	Dates	Horaires	Lieux
E6-1 – Rapport d'activité en entreprise EF2 – Epreuve facultative : Engagement étudiant	Du 6 avril 2021 au 9 avril 2021	Voir page 4	
E2 – Langue vivante anglais EF1 – Langue vivante II Espagnol (hors élèves en CCF)	Du 13 au 15 avril 2021	Conformément à la circulaire spécifique diffusée ultérieurement	
EF1 – Langues facultatives (autres qu'espagnol)	Du 12 au 16 avril 2021	Informations présentes sur les convocations	
E3 – Mathématiques (hors élèves en CCF)	Mercredi 26 mai 2021	Voir page 3	
E5 – Intervention sur un système numérique et d'information (hors élèves en CCF)	Vendredi 4 juin 2021	voir page 4	
E6-2 – Projet technique	Du 15 juin 2021 au 25 juin 2021	Voir page 4	

Remise des livrets scolaires (uniquement candidats de l'enseignement à distance de 2 ^e année)	Judi 10 juin 2021 au plus tard au Lycée Bourdelle 3 boulevard Edouard Herriot 82000 MONTAUBAN
Publication des résultats	Mardi 06 juillet 2021 à 18h, sur www.ac-toulouse.fr (rubrique résultats PUBLINET)

II. Organisation

2.1. Epreuves écrites

2.1.1. Centres d'examen

	CENTRES D'ECRITS	ORIGINE DES CANDIDATS
Option IR / A	Lycée de Mirepoix	Lycée de Mirepoix Ens. A distance 09
	Lycée Pradeau la Sède – Tarbes	Lycée Pradeau la Sède
	Lycée Victor Hugo – Colomiers	Lycée Victor Hugo
	Institut Limayrac – Toulouse	Institut Limayrac
	Lycée Pierre Paul Riquet – Saint-Orens de Gameville	Lycée Pierre Paul Riquet Individuel 31 GRETA MP Centre
	Lycée Louis Rascol – Albi	Lycée Louis Rascol
	Lycée Bourdelle – Montauban	Lycée Bourdelle
Option EC / B	Lycée Charles Carnus – Rodez	Lycée Charles Carnus
	Lycée Déodat de Séverac – Toulouse	Lycée Déodat de Séverac Ens. A distance 31
	Lycée Champollion – Figeac	Lycée Champollion
	Lycée Louis Rascol – Albi	Lycée Louis Rascol Individuels 81
	Lycée Bourdelle	Lycée Bourdelle

2.1.2. Consignes

■ Retard aux épreuves

L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

■ Matériel autorisé

Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisé sur le sujet.

la liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible aux candidats début avril selon les modalités suivantes :

Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » : <http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

Remarque relative aux modèles de calculatrices autorisés pour la session 2021 :

- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques est entrée en application à partir de la session 2020.

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Lors des épreuves écrites, les responsables des centres d'examen doivent veiller à interdire toute utilisation de téléphones portables ou autres moyens de communication (y compris les montres connectées) pendant la durée des épreuves et durant l'éventuelle période d'isolement. Les téléphones portables doivent être hors de portée des candidats.

■ Déroulement des épreuves

Compte tenu de la durée de l'épreuve E4 (6 heures), les candidats doivent prévoir de se restaurer dans la salle.

2.2. Epreuves orales et pratiques

2.2.1. Mathématiques

Durée : 1h35 maximum (préparation : 1h – exposé : 15 mn maximum – entretien : 20 mn maximum)

L'utilisation des calculatrices personnelles pendant l'épreuve est autorisée et définie par la circulaire en vigueur au moment de la session d'examen

Dates des interrogations	Centre épreuve
Option EC/ B : 1 candidat (Enseignement à distance 31)	Lycée international Victor Hugo Colomiers 26 mai 2021 8h00

2.2.2. E5 Intervention sur un système numérique et d'information

Epreuve ponctuelle orale et pratique - Durée 4h

Centre d'examen	Option	Origine des candidats
CFAI de Beauzelle	EC / B	- Enseignement à distance 31

■ La présentation des dossiers et des systèmes utilisés lors de l'épreuve aura lieu pour les candidats individuels lors d'un rendez-vous fixé par le chef de centre d'examen

- Pour les candidats de l'option EC/B : **le mardi 04 mai 2021 à 14h** : au CFA de l'Industrie Midi-Pyrénées - Rue du Mont Canigou - ZAC Andromède - 31700 BEAUZELLE.

Les candidats doivent prendre contact avec l'établissement.

2.2.3. E61 Rapport d'activité en entreprise

Epreuve ponctuelle orale - Durée 30 mn

Centre d'examen	Option	Origine des candidats
Lycée Déodat de Severac – Toulouse	EC / B	Enseignement à distance 31

■ Le rapport de stage en format numérique POINT PDF sera remis par tous les candidats **le lundi 15 mars 12h** auprès du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du centre d'examen dont ils dépendent.

2.2.4. E62 Projet technique

Epreuve ponctuelle orale - Durée 1 heure

Centre d'examen	Option	Origine des candidats
Lycée Déodat de Severac – Toulouse	EC / B	Enseignement à distance 31

■ Pour **les candidats individuels** : remise d'un dossier technique à chaque candidat par le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du centre d'examen dont il dépend, un mois avant le début de l'épreuve , **soit le mercredi 12 mai à 12h.**

Ce dossier technique décrit entièrement un système. Le candidat devra se baser sur ce dossier pour réaliser une analyse critique des solutions techniques proposées.

Les candidats individuels amèneront leur dossier le jour des interrogations, ainsi que tout document qu'ils jugeront utile.

2.2.5. Absence et non-conformité d'un dossier

■ Absence d'un candidat à une épreuve

- ✗ En cas d'absence non justifiée à une épreuve ou à une sous-épreuve, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention "**absent**" figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat.
- ✗ En cas de force majeure, le candidat devra établir la preuve de l'empêchement et le service des examens en appréciera le bien fondé. Dans ce cas, la note zéro sera attribuée à l'épreuve ou à la sous-épreuve à laquelle le candidat ne se sera pas présenté, et la moyenne sera calculée en intégrant cette note.

■ Non conformité d'un dossier support d'épreuve

(arrêté du 22 juillet 2008, applicable depuis la session 2009)

NOTE NV

Les centres d'examen sont chargés de réceptionner les dossiers et de contrôler leur conformité, **au moins 15 jours avant le début des épreuves**, selon des modalités laissées à leur initiative.

La constatation de non conformité du dossier concernant l'un des points suivants entraîne l'attribution de la note « **NV** » (non valide) à l'épreuve correspondante:

- absence de dépôt de dossier
- dépôt hors délai
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation
- absence de signature ou de visa sur les documents constituant le dossier par les personnes habilitées à le faire.

La non-conformité du dossier interdit au candidat, même présent de subir l'épreuve. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La mention "**NV**" (non valide) figurera à la place de la note sur la grille d'évaluation ainsi que sur les bordereaux de notation en face du nom du candidat. **Elle entraîne l'élimination du candidat.**

2.2.6. Livrets scolaires

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans la circulaire nationale d'organisation transmise chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr. Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par chaque établissement au centre de délibération – lycée Bourdelle 3 bd Edouard Herriot - 82000 Montauban pour le jeudi 10 juin 2021 au plus tard. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la **signature effective des livrets scolaires** par les présidents de jurys. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »)

A l'issue du jury de délibérations, les centres retournera les livrets scolaires au bureau DEC 5, classés par établissement, en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi.

2.2.6 Relevés de notes et diplômes

Les **relevés de notes** seront établis et transmis par mes soins aux candidats courant de juillet. Ils seront acheminés à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription à l'examen.

Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.

Les **diplômes des candidats scolarisés** seront adressés, par le rectorat courant du mois d'octobre, aux établissements afin de les remettre aux lauréats.

Les **diplômes des candidats individuels** seront adressés directement par mes services courant septembre.

CONVOCATION AUX EPREUVES : INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Votre convocation aux épreuves sera téléchargeable sur le site www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens concours/examens post-bac/brevet de technicien supérieur ».

Vous devrez vous connecter avec votre nom et votre numéro de candidat pour télécharger votre convocation **et** la notice relative au matériel autorisé.

Un courriel (envoyé à l'adresse électronique que vous avez indiqué lors de votre inscription) **vous indiquera votre numéro de candidat et vous informera de la mise en ligne de la convocation.** Ce message vous parviendra au plus tard trois semaines avant le début des épreuves écrites.

Il n'est donc pas prévu d'envoi par la poste, la mise en ligne constituant dorénavant le seul mode de communication de la convocation. Le Rectorat de Toulouse ne saurait être tenu pour responsable en cas de non téléchargement de la convocation et des documents annexes.

Il vous incombe également de consulter régulièrement les informations disponibles sur le site de l'académie de Toulouse, jusqu'à la fin de la session.

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours



Christine PELATAN